

ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DU DIRECTEUR DU COLLÈGE DOCTORAL DE L'UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** *le code de l'éducation,*
- Vu** *l'arrêté du 31 mai 2021 accréditant l'université de Chambéry en vue de la délibération de diplômes nationaux,*
- Vu** *les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,*
- Vu** *le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifié,*
- Vu** *le vote émis par les membres du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc, en sa séance du 15 décembre 2020, portant élection de monsieur Philippe GALEZ à la présidence de l'université,*
- Vu** *la délibération du conseil d'administration en date du 18 février 2020 portant création du Collège doctoral de l'université Savoie Mont Blanc,*
- Vu** *les statuts du Collège doctoral de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 18 février 2020, modifiés,*
- Vu** *la proposition du conseil du Collège doctoral en date du 22 octobre 2021 portant désignation de monsieur Jean-Luc BESOMBES à la direction du Collège doctoral,*
- Vu** *l'avis de la commission de la recherche du conseil académique en date du 18 novembre 2021 portant désignation de monsieur Jean-Luc BESOMBES à la direction du collège doctoral,*

ARRÊTE

- Article 1 :** Monsieur Jean-Luc BESOMBES, professeur des universités auprès de l'unité de formation et de recherche (UFR) sciences et montagne (SceM), est désigné directeur du Collège doctoral de l'université Savoie Mont Blanc pour la durée restant à courir du mandat des membres élus des personnels du conseil académique de l'université.
- Article 2 :** Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente à la présidence de l'université Savoie Mont Blanc.
- Article 3 :** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.
- Article 4 :** La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le

Philippe GALEZ